

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

**Décret n° 2001 - 431 du 10 août 2001
portant nomination du président du comité
de suivi de la convention pour la paix et la
reconstruction du Congo.**

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2001-334 du 22 juin 2001 portant création, attributions et organisation du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : M. (Gérard) BITSINDOU est nommé président du comité de suivi, chargé de la coordination.

Article 2 : M.(Gérard)BITSINDOU percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le **10 AOUT 2001**



Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des finances
et du budget, en mission :

le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat.



Gérard BITSINDOU